

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et
des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 décembre 2021

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.490

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire recevoir les documents suivants :

- Pour chaque CISSS/CIUSSS, veuillez nous fournir le budget prévu en 2020-2021 pour les soins à domicile ainsi que le budget périmé;
- Pour chaque CISSS/CIUSSS, veuillez nous fournir le budget prévu en 2021-2022 pour les soins à domicile;
- Les mesures mises en place par le ministère afin de s'assurer que les sommes transférées pour les soins à domicile ne sont utilisées que pour les soins à domicile et non pour d'autres postes de dépense. » (*sic*)

Nous avons le regret de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant aux deux premiers points de votre demande d'accès qui relève davantage de chacun des établissements de santé et de services sociaux. Nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de ces instances. Leurs coordonnées sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Commission d'accès à l'information.

... 2

Concernant votre troisième point, nous vous informons que seules les dépenses effectuées dans les centres d'activités spécifiques aux soins à domicile (SAD) sont considérées. En effet, le versement de l'investissement au SAD est effectué après analyse du rapport financier annuel de l'établissement (AS-471), selon la variation des dépenses de l'année courante comparativement à celles de l'année précédente, et ce, que pour les centres d'activité de SAD.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 1

N/Réf. : 21-CR-00046-220